

Embrace, extend and extinguish...

Pourquoi ne pas profiter de l'offre d'installation *gratuite* de Office 2007.

1. Parce qu'elle n'est PAS gratuite.

Sur le site¹ de Microsoft France le 3ème point de la « Foire aux questions » consacrée à l'opération raconte :

Q. Tous les enseignants et personnels administratifs des EPLE pourront-ils avoir accès à Microsoft Office Professionnel 2007 sans frais, pour une utilisation à domicile ?
Microsoft Office devient-il gratuit ?

R. Microsoft Office Professionnel 2007 **n'est pas proposé gratuitement**. Le personnel de l'Education nationale du premier et second degré **dispose d'un droit d'usage professionnel** à la maison (préparation des cours par exemple) qui est conféré par l'accord cadre signé par le Ministère de l'Education nationale et Microsoft le 18/12/03 et selon ses conditions.

En fait, la suite Office 2007 a déjà été payée par nos impôts. Le site educnet.education.fr publie l'avenant² à l'accord cadre signé entre Microsoft et l'EN qui précise :

Pour ce qui concerne les membres du corps enseignant ou administratif (à l'exclusion des élèves et étudiants), le contrat Select autorise la duplication des logiciels Microsoft Office (Standard ou Professionnel) sur des postes de travail personnels, **dans la stricte limite du nombre de licences déployées pour usage professionnels** et conformément aux stipulations du contrat Select.

2. Pourquoi Microsoft fournit-il Office 2007 aux enseignants ?

Un million de profs qui envoient des documents au nouveau format de la suite Office obligent leurs correspondants à acheter la mise à jour d'Office.

Microsoft utiliserait-il les enseignants comme vecteurs de sa stratégie commerciale ?

3. Problèmes à prévoir.

- Difficultés d'échange de fichiers entre collègues ayant téléchargé Office 2007 et collègues continuant à utiliser l'ancienne version, sans parler des utilisateurs d'OpenOffice qui ne pourront tout simplement pas lire les documents produits aux nouveaux formats « docx » et « xlsx ».
- Rien n'assure qu'il sera possible de récupérer les documents produits avec Office 2007 si on choisit ensuite d'utiliser une autre suite bureautique.
- Rien n'assure de la gratuité de la mise à jour vers la prochaine version d'Office (2010 ?).

1. <http://www.microsoft.com/france/education/prim-sec/enseignants/office/faqs.aspx>

2. http://www.educnet.education.fr/chrgt/MICROSOFT-Avenant_8.pdf